



Bain de culture des crédits

Eric Delesalle, expert-comptable, expert près la Cour d'appel de Versailles, agrégé d'économie et gestion.

On sait que la France vit à crédit depuis trop longtemps. Mais la France vit aussi avec ses multiples crédits d'impôt: crédit d'impôt pour un salarié à domicile (particulier), crédit d'impôt pour investissements forestiers (particulier), crédit d'impôt pour cotisations syndicales (particulier), crédit d'impôt compétitivité et emploi (entreprise), crédit d'impôt recherche (entreprise), crédit d'impôt formation chef d'entreprise (entreprise), crédit d'impôt maître restaurateur (entreprise), crédit d'impôt pour investissement en Corse et/ou en outre-mer (particulier et entreprise, etc.). La liste est très loin d'être exhaustive...

Dans un monde où la recherche doit porter sur la simplification, ne pourrait-on pas « imaginer » de revenir à une règle simple, où les décotes particulières sont strictement

limitées et imputables directement sur les montants concernés. La visibilité en serait largement améliorée, ainsi que l'effet qui en serait que plus direct.

Par exemple, il suffirait de...

- ▶ transformer les crédits liés aux emplois en réduction immédiate des charges sociales versées à l'Urssaf, sur le mois ou le trimestre des salaires concernés;
- ▶ imputer le crédit d'impôt pour un salarié à domicile des cotisations sociales à reverser via le prélèvement Cesu, lors de chaque déclaration;
- ▶ déduire les crédits d'impôt pour investissements directement sur les acquisitions, à charge pour le vendeur de récupérer la somme déduite auprès du Trésor Public;



Ainsi, d'une culture de crédits, on passerait à une culture d'actes positifs. L'évolution serait importante au niveau des mentalités, et tout laisse à penser que la substitution du crédit par le débit ne pourrait avoir que des conséquences harmonieuses, car ainsi les bénéficiaires de ces dispositifs ne pourraient qu'affirmer « je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu, ce qu'on appelle vu... ».